

Retour sur le conseil municipal du lundi 27 septembre 2021

Le premier conseil municipal de la rentrée s'est déroulé le lundi 27 septembre 2021. A l'ordre du jour, la subvention exceptionnelle à l'Unicef pour le séisme à Haïti, la convention d'accueil d'élèves de CM2 au collège Les Maillettes et la convention avec l'association Les Concerts de poche pour l'organisation d'une Chorale de poche.

Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Unicef pour le séisme à Haïti

Un puissant séisme a dévasté Haïti, le 14 août dernier, suivi de l'ouragan Grace, 72 heures après. La Protection civile estime le bilan humain à 2 207 morts et matériel à 55 923 maisons détruites, sans compter les centaines de blessés et disparus et les milliers de maisons endommagées. Près de 600 000 personnes sont toujours en attente d'une assistance humanitaire, dans un contexte politique, social et économique extrêmement dégradé. Pour faire face à cette situation, qui a suscité un élan de solidarité international, le Conseil municipal a décidé l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à Unicef France, pour témoigner de sa solidarité envers les enfants de Haïti qui subissent, ainsi que le système scolaire, des conséquences importantes. Le choix de cette association s'est imposé comme une suite logique à l'action de la commune, déjà engagée auprès de l'Unicef dans le cadre du dispositif « Ville amie des enfants ».

Convention pour l'accueil d'élèves de CM2 au collège Les Maillettes dans le cadre d'un dispositif expérimental

La loi de Refondation de l'école instaure un cycle 3 dit « de consolidation », qui implique l'inclusion des élèves de CM2, voire de CM1, avec des élèves de 6^e, dans l'objectif de fluidifier les parcours scolaires et de favoriser le passage de l'école au collège. C'est ainsi que depuis la rentrée, 12 élèves de CM2 de 5 écoles* de Moissy testent un dispositif expérimental, sur le principe du volontariat des familles. Les CM2 sont ainsi accueillis avec des enfants de 6^e dans une classe à double niveau, au collège Les Maillettes. Un co-enseignement de 24 heures hebdomadaires est assuré par un professeur des écoles et par des enseignants du collège.

La convention approuvée par le conseil municipal, signée par la ville, le département, le collège Les Maillettes et l'Éducation nationale (DSDEN de Seine-et-Marne), définit les modalités de collaboration des partenaires et d'accueil des élèves.

Le collège et l'Éducation nationale s'engagent ainsi à prévoir ou à affecter des enseignants au dispositif en fonction des temps obligatoires d'enseignement hebdomadaire, ces derniers restant sous leur tutelle respective.

Le département, quant à lui, met à disposition une salle de classe, ouvre la demi-pension aux élèves de CM2, assure leur transport scolaire et les prend en compte dans sa dotation de fonctionnement au collège.

De son côté, la ville de Moissy-Cramayel assure l'accueil des CM2 à l'école élémentaire de la Fosse-Cornue pour les temps périscolaires, à l'étude du soir et maintient sa dotation scolaire aux douze élèves.

La convention prévoit que les élèves de CM2 peuvent participer aux sorties et adhérer aux associations scolaires du collège. Ils doivent être évalués selon les modalités du collège, ont l'obligation de respecter le règlement intérieur et sont placés sous la responsabilité des surveillants en dehors des cours.

Des bilans d'étapes sont prévus et permettront de procéder aux ajustements pédagogiques du dispositif. Un bilan annuel en fin d'année scolaire évaluera l'expérimentation et l'opportunité de sa reconduction.

écoles élémentaires des Marronniers, de la Fosse-Cornue, de Lugny, des Grès et du Noyer-Perrot*

Convention avec l'association Les Concerts de poche pour l'organisation d'une Chorale de poche

L'agglomération Grand Paris Sud, la ville de Moissy-Cramayel et l'association Les Concerts de poche ont signé une convention pour l'organisation d'une animation musicale en direction des habitants, intitulée « Chorale de poche », qui sera menée durant l'année scolaire 2021-2022. Il s'agit d'ateliers de chant choral qui seront proposés aux habitants une fois par semaine, de septembre 2021 à juin 2022, au centre social et au conservatoire. Ces ateliers donneront lieu à des restitutions lors des représentations organisées par Les Concerts de poche. La première restitution est programmée à l'occasion d'une prestation de « L'Orchestre des Concerts de poche » avec le violoniste David Grimal et le concertiste David Walter, le mercredi 18 décembre, à 20 heures, place du 14-Juillet-1789. Les habitants volontaires pour participer à la Chorale de poche doivent s'inscrire auprès du conservatoire de Moissy au tarif annuel de 20 €. En cas de nouvelles mesures plus restrictives liées au Covid-19, des aménagements seront mis en place (ateliers et concert virtuels, restriction des jauges...).